

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2026-10-06

Rennes, le 06/10/2026

Objet : Fermeture du chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 16 septembre 2026 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
VU la demande présentée par l'entreprise BARAZER ;
Considérant que des travaux de réfection des berges biefs Buzit N°225 + Saint Algon N°226 doivent être réalisés du 29/10 au 16/11/2026 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, rive droite biefs Buzit N°225 + Saint Algon N°226 est interdit à tous les usagers

Du 29/10 au 16/11/2026

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise, BARAZER ainsi qu'une déviation (cf.plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Pleyben.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable



VERONIQUE VERON
CANAUX-SEVAD-RESPONSABLE
7 oct. 2026

Veronique VERON

ÉCLUSE DE BUZID & SAINT-ALGON

